

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N° 43

POSE D'UN ECHAFAUDAGE
RUE ALEXANDRE LAURENT

Le Maire de la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'Entreprise « GRIFFON frères » qui souhaite effectuer des travaux de réfection de couverture au 9, rue Alexandre Laurent à NEAUFLES-SAINT-MARTIN en occupant temporairement le domaine public ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETONS

Article 1^{er} : **Du 2 Novembre au 17 Novembre 2020** l'entreprise GRIFFON frères est autorisée à procéder à installer un échafaudage, à rétrécir la chaussée et à alterner la circulation au niveau du 9, rue Alexandre Laurent à Neaufles-Saint-Martin avec obligation d'éclairage la nuit.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée à :

- L'Entreprise GRIFFON frères, 1 rue du Puits d'Avoine 27660 BÉZU-SAINT-ELOI

Fait à Neaufles Saint Martin, le 29 Octobre 2020

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

